

DEC150858DR15

**Décision portant nomination de M. Eric LEBRAUD aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n°121886INC du 21 juin 2012 nommant M. Mario MAGLIONE, directeur de l'UPR 9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B) ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option relative à la détention ou à la gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à M. Eric LEBRAUD le 3 mai 2011 par la Société de Radioprotection Progray ;

**Vu** l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire),

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Eric LEBRAUD, ingénieur d'études, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 3 mai 2011.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

M. Eric LEBRAUD exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Aquitaine  
[www.cnrs.fr/aquitaine](http://www.cnrs.fr/aquitaine)

Esplanade des Arts et métiers - BP105  
33402 Talence  
T. 05 57 35 58 00  
F. 05 57 35 58 01

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Eric LEBRAUD sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 10 mars 2015

Le directeur d'unité  
Mario MAGLIONE

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle BUJAN